

## Démarches d'urbanisme

### Les demandes d'autorisation de construire



Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : [urba@ville-kremlin-bicetre.fr](mailto:urba@ville-kremlin-bicetre.fr)

### Peut-on transformer un sous-sol en logement pour le louer ?

Non, vous ne pouvez pas transformer un sous-sol ou une cave en appartement pour le louer.

Si le sous-sol ou la cave ont une fenêtre ou si vous les aménagez en posant une fenêtre semi-enterrée, ils ne peuvent pas servir d'habitation, car ils sont enfouis dans le sol.

Si vous ne respectez pas l'interdiction de louer, le préfet peut vous obliger à évacuer les locataires et à leur proposer un relogement.

### Questions - Réponses

- [Que risque le propriétaire d'un logement insalubre ou en état de péril ?](#)

**TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES**

#### Et aussi...

- [Location immobilière : obligations du propriétaire \(bailleur\)](#)
- [Habitat insalubre](#)

#### Comment faire si...

- [J'achète un logement](#)

**TOUS LES COMMENT FAIRE...**

#### Textes de référence

- [Code de la santé publique : article L1331-23](#)  
Interdiction de louer un sous-sol

- [Réponse ministérielle n°06772 Sénat du 6 juin 2013](#)

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES  
01.43.65.25.34 [sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr](mailto:sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr)
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
: <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00  
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

### **Peut-on transformer un sous-sol en logement pour le louer ?**

Non, vous ne pouvez pas transformer un sous-sol ou une cave en appartement pour le louer.

Si le sous-sol ou la cave ont une fenêtre ou si vous les aménagez en posant une fenêtre semi-enterrée, ils ne peuvent pas servir d'habitation, car ils sont enfouis dans le sol.

Si vous ne respectez pas l'interdiction de louer, le préfet peut vous obliger à évacuer les locataires et à leur proposer un relogement.

### **Questions - Réponses**

- [Que risque le propriétaire d'un logement insalubre ou en état de péril ?](#)

**[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)**

#### **Et aussi...**

- [Location immobilière : obligations du propriétaire \(bailleur\)](#)
- [Habitat insalubre](#)

#### **Comment faire si...**

- [l'achète un logement](#)

**[TOUS LES COMMENT FAIRE...](#)**

#### **Textes de référence**

- [Code de la santé publique : article L1331-23](#)  
Interdiction de louer un sous-sol
- [Réponse ministérielle n°06772 Sénat du 6 juin 2013](#)

### **Réseau de gaz naturel**

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).